

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
ST CIERS DU TAILLON
DÉPARTEMENT de CHARENTE MARITIME

N° 2023-50

Nature de l'acte : 9-1-1
Autres compétences des
communes

Nombre de Conseillers

En Exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de Convocation

12 octobre 2023

Date de publication

Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre, à 20 heures 30 le
Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en
réunion ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances sous la présidence de Monsieur CHERAT Patrick, Maire.

Étaient présents : Mrs Patrick CHERAT - Vivien BOISNARD - Régis
NOEL - Thierry CAMUS – Didier ROY— Nicolas CHAIGNIER -
Wilfried BRET - François BROCHON Mmes Martine BOUCAUD –
Florence GUILLE - Micheline LAMOTHE - Nathalie FONTAINE

Étaient absents excusés : Bruno OVIDE (a donné pouvoir à Wilfried
BRET) --- Martine SORIN - Bernard BELAUD

Secrétaire : Micheline LAMOTHE

Objet : projet d'éoliennes à St Germain du Seudre

Le Président expose au Conseil Municipal que la commune a été
destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale
pour un parc éolien à Saint Germain du Seudre. Le projet consiste en
l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199.5m chacune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres
présents, émet un avis défavorable pour le projet du parc éolien sur la
commune de Saint Germain du Seudre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick CHERAT



AR Prefecture

017-211703178-20231017-2023_50-DE
Reçu le 19/10/2023